



Achat parcelle lotissement contigue à mon pré

Par Jakeri

Bonjour,
je possède un pré (chevaux, âne, poules) entièrement clos de murs, 1,70 m de haut.
Il est classé en jardin naturel et n'est pas constructible. J'y accède depuis la route par une allée de 3 m de large.

Un lotissement de 44 parcelles se construit, quelques unes sont adjacentes à mon terrain.

J'envisage l'achat d'une de ces parcelle pour y construire ma maison.

La question est : Aurais je le droit de remplacer une partie du mur sur cette parcelle qui m'appartiendra par une simple clôture, de manière à voir mes animaux et accéder directement à mon pré ?

Dois-je faire une demande à la mairie ?
Ajouter une clause suspensive ?

Rien n'est mentionné dans le PLU et le règlement du lotissement.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Al Bundy

Bonjour,

Si le PLU ne règlemente pas les clôtures tant mieux pour vous tant pis pour la ville.
Vérifiez si elle a institué la déclaration préalable pour les clôtures (art. R.421-21d du code de l'urbanisme).

Par Jakeri

bonjour
Merci d'avoir répondu.
Entre les parcelles les clôtures ne doivent pas dépasser 1,60 m, en grillage.
Ici, il s'agit d'abattre le mur existant sur le pré, sur 8/10 m, et le remplacer par un grillage et porte.
l'accès se ferait derrière la maison.
Côté rue, une autorisation est demandée pour le portail.
Merci